

15 mars 2019

SNU-jemengage.fr : inscrivez-vous !

Au mois de juin, 2 000 à 3 000 jeunes participeront au SNU dans 13 départements pilotes dont le **Cher**.

Depuis le lundi 4 mars 2019, il est possible de candidater sur le site : SNU-jemengage.fr. Lycéens, apprentis, jeunes travailleurs ou sortis du système scolaire du Cher, peuvent s'inscrire pour vivre l'expérience du Service national universel.

Pour postuler, il faut avoir la nationalité française, avoir entre 15 et 16 ans, être dans l'année suivant sa classe de 3e et résider dans le Cher.

Au début du mois d'avril, une sélection sera effectuée par la préfète et le recteur de l'académie. Si leurs candidatures sont validées, les jeunes concernés recevront une convocation indiquant leur affectation, dans un lieu qui sera obligatoirement autre que celui du département où ils résident. Les trajets et l'hébergement seront entièrement pris en charge.

D'une durée d'un mois, le Service national universel comportera une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Les volontaires pourront ensuite, s'ils le souhaitent, poursuivre une période d'engagement de trois mois (minimum) à un an, jusqu'à leurs 25 ans.

Du 16 au 28 juin 2019, la première phase de cohésion du SNU offrira aux jeunes volontaires du Cher l'occasion de découvrir un autre département en hébergement collectif. Cette opportunité de vie en collectivité permettra à chaque jeune volontaire de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté, de développer sa culture de l'engagement et ainsi d'affirmer sa place dans la société.

Pour en savoir plus :

- **[S'informer, s'inscrire, s'engager : tout ce qu'il faut savoir sur le SNU](#)**
- **[5 raisons de faire le Service national universel](#)**
- **SNU-jemengage.fr**

Toutes vos questions

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.

Je m'habille comment ?

Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.

Je peux garder mon portable ?

Il est interdit la journée pendant les activités.

Où je vais habiter ?

Dans une maisonnée.

Est-ce que les filles et les garçons sont séparés ?

Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Qui encadre ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils seront en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.



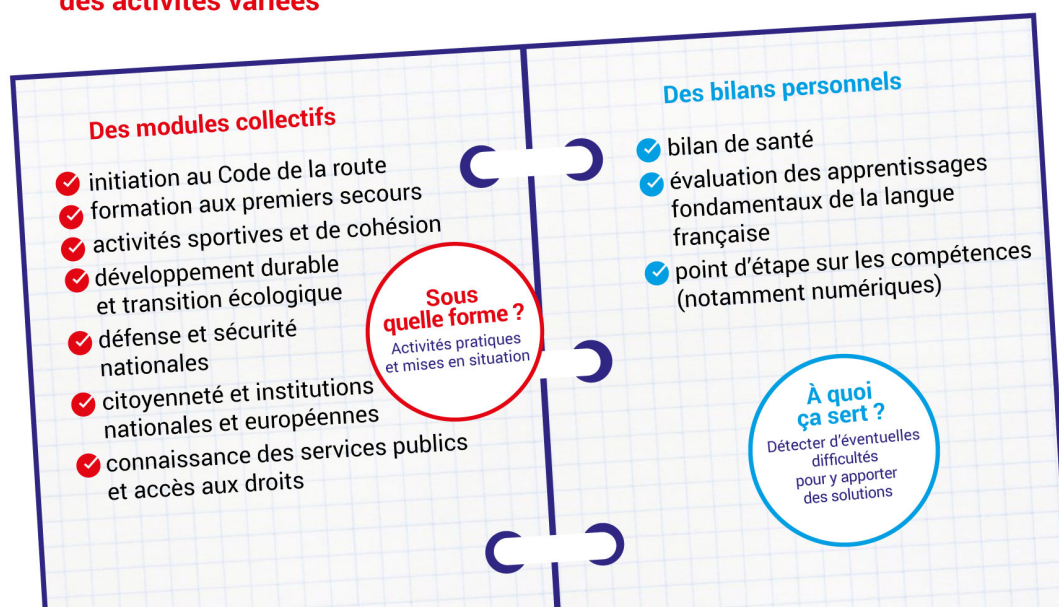
Qui s'occupe des travaux courants du centre ?

Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

À quelle heure je dois me lever ?

À 6h30. La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante la Marseillaise. Extinction des feux à 22h30.

Au programme : des activités variées



CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
T 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Pour la jeunesse
et l'engagement

www.education.gouv.fr/presse
<https://twitter.com/EducationFrance>

<http://jeunes.gouv.fr>
https://twitter.com/jeunes_gouv